



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
24 avril 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

**Commission du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence**

Quatorzième session

Genève, 8-10 juillet 2014

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail, y compris le renforcement
des capacités et l'assistance technique en matière
de droit et de politique de la concurrence**

**Examen du renforcement des capacités et de l'assistance
technique dans le domaine du droit et de la politique
de la concurrence**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport annuel fait le point des activités de renforcement des capacités et de coopération technique du secrétariat de la CNUCED ainsi que d'autres partenaires de développement pendant la période 2012-2013. Il contient les renseignements communiqués par les États membres sur la coopération technique fournie ou reçue, à titre bilatéral ou au plan régional, dans le domaine du droit de la concurrence et de la protection des consommateurs.



Introduction

1. La concurrence et la protection des consommateurs peuvent jouer un rôle direct et important dans la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté. La concurrence stimule l'innovation, la productivité et la compétitivité, contribuant à des conditions économiques efficaces qui créent de la croissance et des emplois. Elle ouvre des débouchés aux petites et moyennes entreprises, élimine les rigidités qui protègent certaines élites et réduit les possibilités de corruption. La concurrence accroît donc l'attractivité du pays pour les entreprises, ce qui déclenche des investissements nationaux et étrangers. Elle apporte aussi des avantages aux consommateurs grâce à des baisses des prix, de meilleurs services et un choix plus grand. En ce sens, elle constitue un facteur dans le bien-être total des consommateurs. La protection des consommateurs bénéficie à tous les consommateurs en leur garantissant le droit d'obtenir des produits qui ne sont pas dangereux; l'accès à l'information voulue pour faire un choix éclairé, selon leurs désirs et leurs besoins; la possibilité d'obtenir une réparation effective. Des consommateurs autonomisés, qui connaissent leurs droits et les font respecter, sont moins exposés aux abus. Cela améliore directement leur bien-être. Cela contribue aussi à assurer des chances égales aux entreprises qui doivent appliquer un ensemble commun de normes, ce qui soutient la concurrence.

2. L'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence a chargé la CNUCED d'assurer des programmes d'assistance technique et des services consultatifs et de formation sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs aux pays en développement et aux pays en transition intéressés.

3. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, la CNUCED aide notamment les pays:

- À formuler une nouvelle législation sur la concurrence qui soit adaptée à leur structure juridique et économique et puisse répondre au mieux à leurs besoins de développement, ou à renforcer la législation existante;
- À mettre en place de nouvelles institutions de la concurrence ou à renforcer les institutions existantes;
- À Renforcer leurs capacités afin que le droit de la concurrence soit mieux appliqué;
- À promouvoir une culture de la concurrence par des activités d'information sur la concurrence;
- À réaliser des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence.

4. Dans cette optique, la CNUCED coopère étroitement avec les autorités de la concurrence des États membres, les partenaires de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Réseau international de la concurrence (RIC) et des spécialistes de la concurrence du secteur privé et des universités. Le présent rapport annuel contient des renseignements sur les activités de renforcement des capacités et de coopération technique du secrétariat de la CNUCED pour la période 2012-2013, ainsi que des renseignements communiqués par des États membres et des organisations internationales à la CNUCED sur leurs activités de coopération technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence.

5. Le rapport est organisé en quatre sections: après l'introduction, la section I rend compte des activités de renforcement des capacités assurées par la CNUCED aux niveaux national et régional pendant la période 2012-2013; la section II est consacrée aux activités de renforcement des capacités notifiées par les États membres et d'autres organisations

internationales; la section III traite des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique notifiées par les pays bénéficiaires; la section IV récapitule certains des enseignements et des meilleures pratiques indiqués par les institutions et organismes donateurs.

I. Activités de renforcement des capacités de la CNUCED

A. Activités nationales

6. En 2012-2013, la CNUCED a poursuivi ses efforts pour aider les pays en développement qui le souhaitent à établir une culture de la concurrence. Dans cette optique, la CNUCED a mené des activités d'assistance technique qui ont porté sur l'élaboration, l'adoption, la révision ou l'application des politiques et de la législation nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs, sur des domaines contribuant à une meilleure compréhension des enjeux, et sur la mise en place de capacités institutionnelles nationales permettant d'appliquer efficacement le droit de la concurrence. La CNUCED a aussi aidé les gouvernements à cerner le rôle de la politique de la concurrence dans le développement et ses effets aux niveaux national, régional et international, et à définir des stratégies de coopération régionale et sous-régionale dans ce domaine. Les principaux domaines d'assistance technique de la CNUCED pour la période considérée sont décrits aux paragraphes ci-après.

1. Aide à l'élaboration de lois nationales sur la concurrence

7. Dans le cadre des activités menées pour aider les pays à formuler ou réviser leur législation sur la concurrence, la CNUCED a aidé les Gouvernements brunéien, paraguayen, guatémaltèque et comorien à formuler leur législation sur la concurrence, et les Seychelles, le Zimbabwe et la Serbie à réviser la leur. Les législations comorienne et paraguayenne ont été adoptées en 2013.

2. Promotion de la concurrence

8. Les diverses activités de conseil et de formation de la CNUCED ont été associées à d'autres manifestations ou proposées dans le cadre de séminaires, d'ateliers ou d'autres réunions et activités, et se sont adressées aux parties prenantes, à certains fonctionnaires, ou à un public plus large de fonctionnaires nationaux, d'universitaires et autres, et ainsi qu'à des groupes représentant les intérêts des entreprises et des consommateurs. L'atelier régional sur l'application du droit de la concurrence dans la région du Golfe s'est tenu à Doha du 16 au 18 avril 2012 en prévision de la treizième session de la Conférence pour étudier les enjeux et les perspectives de l'application du droit et de la politique de la concurrence dans la région. L'atelier était organisé avec la coopération et le soutien du Ministère de l'économie et du commerce du Qatar. La réunion a abordé le rôle du droit et de la politique de la concurrence pour le développement économique et la protection des consommateurs, les notions fondamentales du droit de la concurrence et les problèmes d'application du droit de la concurrence rencontrés par les pays du Golfe. La CNUCED a organisé un atelier sur l'application du droit de la concurrence à l'égard des entreprises publiques en Inde, conjointement avec la Commission indienne de la concurrence (21 et 22 mai 2012), ainsi qu'un atelier à Moroni (17 et 18 octobre 2012) visant à sensibiliser les participants au sujet de l'adoption d'une loi sur la concurrence par les Comores.

3. Formation de fonctionnaires chargés des affaires de concurrence

9. Plusieurs ateliers ont été organisés en 2012-2013 au titre des activités de formation des fonctionnaires chargés des affaires de concurrence. Dans le cadre du volet national du programme COMPAL, le secrétariat de la CNUCED a produit des recommandations au sujet des projets de loi sur la concurrence de l'État plurinational de Bolivie, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Pérou en vue de leur adoption ultérieure, et a effectué en outre des missions au Guatemala (octobre 2012), au Pérou (mars 2012) et en El Salvador (mai 2012) dans un but de diffusion. Également en 2012, la CNUCED a produit un guide des règles de concurrence dans les marchés publics pour l'Équateur, et un plan stratégique pour l'autorité de la concurrence du Honduras pour la période 2013-2019. Un recueil de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence sur la concurrence et la protection des consommateurs a été mené à bien en Colombie en novembre 2012. La base de données est déjà utilisée par les fonctionnaires de la Direction générale de l'industrie et du commerce (Superintendencia de Industria y Comercio – SIC) pour mieux documenter les affaires qu'ils traitent, et améliorer ainsi la qualité des décisions de l'organisme. Plus de 1 100 documents ont été analysés et numérisés et plus de 1 500 dossiers de doctrine ont été établis et versés dans la base de données en indiquant des renvois vers les textes législatifs pertinents. La SIC est résolue à poursuivre cette activité avec ses propres ressources. Après l'achèvement du Manuel sur la détection et l'investigation des ententes, un atelier a été organisé par la CNUCED en septembre 2012 en Indonésie à l'intention du personnel de la Commission indonésienne de surveillance de la concurrence (Komisi Pengawas Persaingan Usaha – KPPU) pour diffuser le manuel et aider les fonctionnaires compétents à mieux comprendre comment les techniques et les outils de détection et d'investigation décrits dans le manuel peuvent s'appliquer à des affaires réelles. La CNUCED a aussi organisé des cours de formation sur les techniques d'enquête dans les pays suivants: Seychelles (mars 2012), Zambie (juillet 2012), République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe (novembre 2012) et Mongolie (décembre 2012). Un atelier de formation sur les pratiques anticoncurrentielles et l'application du droit de la concurrence a été organisé à la suite de la réunion de diffusion des résultats de l'examen collégial le 7 décembre 2012 à Oulan-Bator à l'intention du personnel de l'Autorité mongole de la concurrence loyale et de la protection des consommateurs, avec la participation de formateurs d'autres autorités de la concurrence. Les thèmes de l'atelier ont été choisis en consultation avec l'Autorité en fonction des besoins du personnel.

4. Renforcement des institutions

10. L'appui de la CNUCED aux pays qui ont adopté une législation nationale, ainsi qu'aux autorités de la concurrence de création récente, prévoit des activités d'aide au renforcement institutionnel. Ainsi, au Costa Rica, la CNUCED a conseillé et soutenu l'autorité de la concurrence pour la conception et le lancement de son site Web, qui a été présenté au public en avril 2012. Elle a aussi organisé en Équateur une conférence sur les questions de concurrence, qui a eu lieu en mars 2012 à l'Université des Amériques, et a été suivie d'un atelier pour sensibiliser les associations commerciales aux questions de concurrence. En outre, la CNUCED et l'autorité de la concurrence du Honduras ont rencontré des représentants du secteur public (parlementaires, membres de l'exécutif, responsables réglementaires, juges et fonctionnaires de l'organisme de protection des consommateurs) en mai 2012 pour promouvoir une culture de la concurrence et faire mieux comprendre les enjeux de concurrence. À cette occasion, la CNUCED a signé un mémorandum d'accord avec le Honduras, par lequel le pays a adhéré au programme COMPAL de la CNUCED. Cet accord a été présenté lors d'une table ronde coorganisée par la CNUCED et le Honduras sur le thème «L'intervention de l'État et la politique de la concurrence» et lors d'une réunion d'information ultérieure sur l'importance de la concurrence pour les entreprises, les consommateurs et le développement national.

Par ailleurs, la CNUCED et le Gouvernement bulgare ont inauguré, le 21 novembre 2012 le Forum de la concurrence de Sofia, initiative régionale ayant pour but de promouvoir la coopération et le développement des liens régionaux dans la région des Balkans en vue de garantir une application uniforme des règles de concurrence. L'initiative vise à aider les pays de la région à adopter un droit de la concurrence et à en assurer l'application et à maximiser les avantages résultant de marchés efficaces pour les pays concernés. La mise en place et l'amélioration des législations sur la concurrence, le renforcement des capacités, la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le domaine de l'application des lois et la recherche de solutions communes aux problèmes de concurrence dans la région comptent parmi les principaux objectifs du Forum de la concurrence de Sofia.

Encadré 1. Le Forum de la concurrence de Sofia

Initiative commune de la CNUCED et de la Commission bulgare de la protection de la concurrence, le Forum de la concurrence de Sofia a été créé en novembre 2012. Il offre un appui en matière de renforcement institutionnel et de renforcement des capacités aux autorités de la concurrence récentes des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo (région administrée par l'ONU en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine, et Serbie). L'initiative offre un cadre de coopération en organisant des séminaires et un site Internet pour l'échange de renseignements. En gérant un site Internet pour la publication d'informations, de documents et d'exposés, ainsi que pour la tenue de séminaires en ligne, le Forum vise à faciliter davantage la collaboration entre les autorités de la concurrence et à promouvoir le développement des relations régionales entre ces institutions. Depuis sa création, la deuxième et la troisième édition du Forum se sont tenues à Sofia, en mai et en novembre 2013, respectivement.

5. Protection des consommateurs

11. En matière de protection des consommateurs, des activités de renforcement des capacités et de formation ont été réalisées aux échelons international et national. À l'échelon international, le deuxième Forum international sur la protection des consommateurs a été organisé conjointement par la CNUCED et l'organisme péruvien de protection des consommateurs les 11 et 12 novembre 2012 à Lima. Il a réuni des organismes de protection des consommateurs des Amériques ainsi que des organisations régionales (dont l'Organisation des États américains), des organisations de la société civile et des établissements universitaires. Les sujets ci-après ont été notamment abordés: a) la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur; b) les programmes éducatifs pour les jeunes consommateurs; c) le commerce électronique; d) l'application des systèmes de rappel; e) la protection des consommateurs dans le secteur du tourisme. Le troisième Forum international sur la protection des consommateurs aura lieu à Saint-Domingue les 24 et 25 mai 2013. À l'échelon national, le Nicaragua, El Salvador et Sainte-Lucie ont communiqué leurs projets de loi respectifs sur la protection des consommateurs à la CNUCED pour examen technique. Le Groupe consultatif d'experts et la CNUCED ont formulé des observations sur ces projets de loi et soutenu le processus de diffusion dans ces trois pays. En République dominicaine la CNUCED a participé en août 2012, avec des associations de consommateurs à un séminaire de deux jours organisé par l'Agence dominicaine de protection des consommateurs. Elle a conseillé les participants sur la manière de coordonner efficacement les besoins et les attentes des organisations de consommateurs avec ceux des entreprises. Dans l'État plurinational de Bolivie, la CNUCED a élaboré le contenu d'un programme éducatif sur la consommation durable, qui a ensuite été appliqué dans des écoles

secondaires et des universités. Le programme comportait la création d'une page Web interactive et plusieurs séances de formation dans des établissements d'enseignement. Le temps fort de cette activité a consisté à organiser un concours en ligne pour les étudiants, à l'issue duquel les trois meilleurs projets ont été récompensés. La cérémonie de remise des prix a eu lieu en décembre 2012. En Colombie, la CNUCED a commandé un rapport de viabilité sur la création d'un label de qualité (Señor Consumidor) pour les détaillants colombiens en novembre 2012. L'objectif est de promouvoir une culture de la protection des consommateurs autonome dans le secteur privé – non seulement dans la capitale, Bogotá, mais sur tout le territoire national. Au Costa Rica, un nouveau système automatique de surveillance des marchés a été lancé par la CNUCED en mars 2012. Le système permet aux consommateurs de s'informer en temps réel des prix du marché et est capable de produire des données et des rapports statistiques automatiquement. Par ailleurs, la CNUCED a contribué à l'organisation, à San José, d'un atelier sur les meilleures pratiques du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs où une formation a été dispensée à l'ensemble du personnel de l'organisme de protection des consommateurs sur les questions d'application. La CNUCED a organisé un séminaire de deux jours sur l'examen des affaires et sur la sûreté des produits, pour diffuser les procédures utilisées par l'organisme de protection des consommateurs à tous les acteurs concernés (autres organismes publics, universités, entreprises, juristes et médias). En El Salvador, la CNUCED a appuyé le renforcement des associations de consommateurs en organisant des activités de formation et des programmes d'échange tout au long de l'année 2012. Elle a notamment fourni des conseils juridiques sur les démarches à accomplir pour officialiser une association de consommateurs.

12. En 2013, la CNUCED a organisé une réunion d'information à l'intention des missions diplomatiques à Genève sur les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, dans le cadre des travaux préparatoires de la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles, qui doit avoir lieu en 2015. Cette réunion, tenue le 29 octobre, à laquelle ont assisté des coordonnateurs régionaux et des représentants de plus de 30 missions permanentes à Genève, a permis de débattre des consultations relatives aux Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur.

13. Le secrétariat de la CNUCED a précisé que ces consultations ne comporteront pas de négociations sur la pertinence d'une révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur ou sur leur texte mais consisteront plutôt en des travaux préparatoires transparents et ouverts qui seront présentés pour examen en 2015 à la Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles. Un rapport connexe résumera les meilleures pratiques dans chaque domaine, et pourra proposer un projet de résolution sur les dispositions à prendre. Chaque groupe de travail se réunira principalement en ligne. La CNUCED organisera des consultations supplémentaires dans le cadre de réunions internationales et régionales sur la protection des consommateurs en 2014 et jusqu'en 2015. En temps utile, il sera demandé aux États membres de désigner une ou plusieurs personnes pour participer aux groupes de travail.

6. Examen collégial et suivi

14. De manière à garantir la cohérence entre les méthodes générales suivies par les gouvernements en ce qui concerne la privatisation et la libéralisation des régimes de commerce et d'investissement, la CNUCED a lancé l'organisation d'examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence qui constituent aujourd'hui un aspect central de ses activités relatives aux politiques de concurrence. Ces examens collégiaux offrent un cadre idéal pour débattre de stratégies fondées sur le marché susceptibles de promouvoir le développement et de faire reculer la pauvreté.

15. Les examens collégiaux sont aujourd'hui un aspect apprécié des activités d'assistance technique de la CNUCED. Ils ont donné lieu à un certain nombre de recommandations sur la façon dont l'application de la législation peut être rendue plus efficace aux niveaux régional et national et la façon dont les pays peuvent, par l'intermédiaire de la CNUCED, renforcer leurs capacités d'application et de promotion de la politique de la concurrence. À cet égard, en 2012, à la suite de l'examen collégial tripartite de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, le Service des politiques de concurrence et de la protection des consommateurs de la CNUCED a organisé une formation pour les juges et les commissaires du 23 au 27 septembre à Gaborone (Botswana). L'atelier pour les juges relève des activités de renforcement des capacités institutionnelles menées par la CNUCED pour une application efficace du droit et de la politique de la concurrence. La formation des juges au niveau régional fait l'objet d'une des recommandations figurant dans le rapport de l'examen collégial volontaire tripartite du droit et de la politique de la concurrence de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Une réunion a été consacrée à cet examen collégial à la douzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, qui a eu lieu à Genève en juillet 2012. Dans nombre de pays, il arrive que les avocats et les magistrats n'aient pas l'occasion de traiter d'affaires de concurrence. De plus, l'application du droit de la concurrence, dans le contexte de la mondialisation et de marchés qui évoluent, est d'une complexité accrue pour les juges qui doivent mettre à jour leurs compétences pour statuer efficacement sur les affaires de concurrence. La CNUCED a présenté les résultats de l'examen collégial du Nicaragua à l'Université américaine de Managua le 22 octobre 2013, et a proposé un projet d'assistance technique pour mettre en œuvre les recommandations connexes.

16. Pour évaluer l'utilité et l'incidence des examens collégiaux, la CNUCED a chargé un vérificateur externe de procéder à une évaluation rétrospective des examens, de l'application des recommandations et de leurs effets. Le rapport sera présenté en 2015 à la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles.

B. Activités régionales et sous-régionales

17. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED sont proposées de plus en plus souvent dans le cadre de programmes régionaux et sous-régionaux.

1. Programme COMPAL

18. Dans le cadre du programme COMPAL¹, un certain nombre d'activités de renforcement des capacités et des institutions, de formation et d'échange d'informations, ont été offertes aux pays bénéficiaires.

Activités en 2012

19. Le Groupe consultatif d'experts et la CNUCED ont produit des recommandations au sujet des projets de loi sur la concurrence de l'État plurinational de Bolivie, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Pérou en vue de leur adoption ultérieure. Des missions d'information ont été effectuées en outre au Guatemala (octobre 2012), au Pérou (mars 2012) et en El Salvador (mai 2012). Également en 2012, la CNUCED a participé à la production d'un guide sur les règles de concurrence dans les marchés publics pour l'Équateur, et d'un plan stratégique pour l'autorité de la concurrence du Honduras pour la période 2013-2019.

¹ Des renseignements sur ce programme figurent à l'adresse: <http://unctad.org/en/Pages/DITC/CompetitionLaw/Competition-and-Consumer-Protection-Policies-for-Latin-America-%28COMPAL%29.aspx> (site consulté le 14 avril 2014).

20. En Colombie, un projet visant à regrouper dans une base de données la législation, la doctrine et la jurisprudence en matière de concurrence et de protection des consommateurs a été achevé en novembre 2012. La base de données est déjà utilisée par les fonctionnaires du SIC pour mieux documenter les affaires qu'ils traitent, et améliorer ainsi la qualité des décisions de l'organisme. Au Costa Rica, la CNUCED a conseillé et soutenu l'autorité de la concurrence pour la conception et le lancement de son site Web, qui a été présenté au public en avril 2012. En Équateur, elle a organisé en mars 2012 une conférence sur les questions de concurrence à l'Université des Amériques, qui a été suivie d'un atelier pour sensibiliser les associations commerciales aux questions de concurrence. En El Salvador, un cours de formation supérieure a été organisé en octobre 2012 à l'intention du personnel de l'autorité nationale de la concurrence sur certaines questions d'application comme l'abus de position dominante collective, la fixation de prix abusivement bas et les pratiques parallèles. Au Honduras, la CNUCED et l'autorité de la concurrence ont rencontré des représentants du secteur public (parlementaires, membres de l'exécutif, responsables réglementaires, juges et fonctionnaires de l'organisme de protection des consommateurs) en mai 2012 pour promouvoir une culture de la concurrence et faire mieux comprendre les enjeux de concurrence. À cette occasion, la CNUCED a signé un mémorandum d'accord avec le Honduras qui a permis au pays d'adhérer au programme COMPAL. L'accord a été présenté lors d'une table ronde coorganisée par la CNUCED et le Honduras sur le thème: «L'intervention de l'État et la politique de la concurrence» et lors d'une réunion d'information ultérieure sur l'importance de la concurrence pour les entreprises, les consommateurs et le développement national. Au Nicaragua, la CNUCED a mené une conférence pour diffuser les résultats des examens collégiaux tenus à Genève en 2013 et a organisé des cours de formation sur la jurisprudence dans le domaine des fusions et son analyse à l'intention du personnel de l'autorité de la concurrence. Deux autres cours de formation sur les questions de concurrence ont été organisés, l'un pour les juges en général (mai 2012) et l'autre pour les juges de la Cour suprême (octobre 2012). Au Pérou, un cours de formation a été organisé à l'intention des bureaux régionaux compétents sur les questions de concurrence et de protection des consommateurs (novembre 2012). Cette activité existe depuis 2009, recouvrant une longue série d'ateliers et de stages. Des experts nationaux et internationaux animent ces cours de formation, qui visent à mettre en place une application décentralisée du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs dans tout le pays.

21. Quatre manuels sur des méthodes communes pour l'analyse économique des affaires nationales, dans le but de faciliter la poursuite des pratiques anticoncurrentielles transfrontières, ont été élaborés dans le cadre du programme COMPAL. Les deux premiers manuels ont concerné la Colombie et le Pérou. Par la suite, deux ateliers de formation ont été organisés dans ces deux pays, à l'intention du personnel des autorités de la concurrence. L'expérience ayant été concluante, un atelier pour les pays d'Amérique centrale a eu lieu en novembre 2011, à la suite de quoi deux manuels supplémentaires ont été commandés et produits en 2012 pour l'Amérique centrale. En décembre 2012, deux derniers ateliers pour la Colombie et le Pérou ont été organisés, pendant lesquels un consultant du COMPAL et le personnel des organismes se sont attachés à appliquer tout ce qui avait été appris de cas réels et hypothétiques. Deux ateliers régionaux sur les questions de concurrence à l'intention de juges colombiens et péruviens ont eu lieu en décembre 2012. Une autre séance de formation, sur l'analyse économique des affaires de concurrence, a été organisée dans le cadre d'une activité régionale. La Conférence annuelle du COMPAL s'est tenue à Lima du 20 au 22 juin 2012. Il y a été question des rapports des pays sur les activités menées en 2011 et 2012 et les activités prévues pour 2012-2013, de la composante régionale du COMPAL et, lors de séances techniques de la gestion des connaissances et des ressources humaines, et de la pratique des pays en matière de contrôle des fusions.

Encadré 2. Activités au titre du COMPAL en 2013**Colombie**

- Programme de formation au droit de la concurrence avec l'Université d'Oxford (en coopération avec le Pérou) 18-20 avril;
- Organisation d'un voyage d'étude à l'Université d'Oxford, 18-30 octobre;
- Formation pour les juges, en coopération avec El Salvador et le Nicaragua;
- Deux ateliers de formation pour les juges en juin et décembre (en coordination avec le Pérou).

Costa Rica

- Ateliers sur le règlement extrajudiciaire des différends et le commerce électronique;
- Formation pour le personnel de l'autorité nationale sur les droits des consommateurs, 20 et 21 mai.

Équateur

Atelier sur les soumissions concertées internationales. L'objectif était de tirer les enseignements de l'évolution de la jurisprudence pendant la décennie 2002-2012 en ce qui concerne le marché de l'oxygène liquide dans sept pays: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Panama et Pérou (12 et 13 mars).

El Salvador

- Formation de juges en coopération avec le Costa Rica et le Nicaragua, 4 et 5 novembre;
- Atelier de formation sur les soumissions concertées, à l'intention du personnel de l'administration chargée des marchés publics en El Salvador, 10-15 mars;
- Participation à une réunion de présentation des nouvelles modifications de la loi de protection des consommateurs, en mars.

Nicaragua

Formation de juges, en coopération avec El Salvador et le Costa Rica, 6-8 novembre.

Paraguay

Assistance technique pour formuler des observations sur le projet de règlement relatif à la nouvelle loi sur la concurrence qui avait été élaboré par la Banque interaméricaine de développement, 26 et 27 septembre.

Pérou

- Programme de formation au droit de la concurrence avec l'Université d'Oxford, en coopération avec la Colombie, 11 et 12 juin;
- Deux ateliers de formation pour les juges en juin et en décembre 2013, en coordination avec la Colombie;
- Participation au Forum latino-américain de l'OCDE sur la concurrence, en septembre – signature de la Déclaration de Lima, accord de coopération informel entre la Colombie, le Chili et le Pérou.

République dominicaine

Forum international sur la protection des consommateurs, 23 et 24 mai.

2. Programme de promotion de la concurrence en Afrique

22. Le Programme de promotion de la concurrence en Afrique (AFRICOMP) a pour objectif d'aider les pays africains à acquérir les structures administratives, institutionnelles et juridiques nécessaires à l'application efficace du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs. Depuis 2009, la plupart des activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique sont menées dans le cadre du programme AFRICOMP. Celui-ci instaure une démarche plus coordonnée et simplifiée dans les activités de coopération technique en fonction des besoins de chaque pays bénéficiaire tout en favorisant la coopération régionale. Il insiste sur l'appropriation par les pays bénéficiaires et est déterminé par la demande. Le programme vise aussi à établir des liens plus étroits avec le secteur privé, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement locaux. Dans le cadre d'AFRICOMP, la CNUCED a aidé des organisations régionales africaines à élaborer et appliquer des législations sur la concurrence. Elle a aussi organisé un certain nombre de conférences, de séminaires et d'ateliers afin de contribuer au renforcement des capacités et à la coopération multilatérale dans le domaine de la concurrence (encadré 3).

Encadré 3. Programme de promotion de la concurrence en Afrique

Dans le cadre du programme AFRICOMP, des activités ciblées de renforcement des capacités dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence ont été menées pour la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, la Zambie, le Zimbabwe et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Aux Seychelles, des cours de formation sur l'application du droit de la concurrence ont été organisés en mars 2012 à l'intention du personnel de la Commission nationale des pratiques commerciales loyales. Dans le cadre des activités menées par la CNUCED pour aider les pays de l'UEMOA à réformer leur cadre en matière de concurrence, des séminaires visant à recueillir l'opinion des acteurs concernés ont été organisés au Burkina Faso (5 octobre 2012), au Sénégal (9 octobre 2012), au Niger (29 et 30 octobre 2012), en Côte d'Ivoire (8 et 9 octobre), au Togo (13 et 14 novembre) et au Bénin (15 et 16 novembre 2012). La CNUCED a aussi organisé un forum régional sur la concurrence à Ouagadougou (27-30 novembre 2012), qui a porté sur les relations entre les autorités de la concurrence et les autorités réglementaires sectorielles et sur la politique de la concurrence et les marchés publics dans le régime de la concurrence de l'UEMOA. En 2013, ces activités ont été complétées par un cours de formation de deux semaines organisé à l'intention des fonctionnaires chargés des affaires de concurrence et des représentants des États membres de l'UEMOA, en coopération avec la School of Management and Law de l'Université des sciences appliquées de Zurich et à Genève, du 1^{er} au 12 juillet 2013, parallèlement à la treizième session du Groupe intergouvernemental d'experts. En outre, deux séances de rédaction ont été organisées en coopération avec la Direction de la concurrence de la Commission de l'UEMOA en septembre et en novembre à Genève. Le but de ces réunions était de rédiger des principes directeurs qui décentraliseraient les compétences d'application au profit des États membres, et ainsi amélioreraient l'application des règles communautaires au sein de l'UEMOA.

Quatre études sectorielles ont été publiées: «Competition issues in the economy of Mozambique» (UNCTAD/DITC/CLP/2011/6); «Competition issues in the transport sector in Lesotho» (UNCTAD/DITC/CLP/2011/4); «Competition issues in the tobacco industry of Malawi» (UNCTAD/DITC/CLP/2011/5); «Competition issues in the petroleum industry in Zambia» (UNCTAD/DITC/CLP/2011/1).

Encadré 4. Le Groupe de travail du commerce et de la concurrence CNUCED-Système économique latino-américain

Les secrétariats de la CNUCED et du Système économique latino-américain (SELA) ont formé le Groupe de travail du commerce et de la concurrence en octobre 2010 après avoir organisé deux réunions régionales, à Caracas (avril 2009) et à Brasília (mai 2010). Ce groupe de travail traduit l'évolution de plus en plus marquée des entreprises vers la concentration du fait de l'internationalisation de l'économie mondiale, d'où la nécessité de mécanismes appropriés et efficaces pour préserver la libre concurrence sur les marchés, au niveau local ou à une échelle plus grande, de sorte que les personnes ne puissent pas restreindre ou fausser la concurrence indûment sans risques de sanctions. Qui plus est, il a été souligné que le progrès technologique favorise de plus en plus des procédés innovants pour fausser la concurrence, qui doivent inciter les autorités à évaluer et à actualiser souvent les règles, les méthodes de travail et les outils d'application aux niveaux mondial, sectoriel et régional, selon qu'il convient. La sixième réunion aura lieu en République dominicaine en octobre 2014.

Voir: <http://www.sela.org/view/index.asp?ms=258&pageMs=100539> (site consulté le 16 avril 2014).

Encadré 5. Le Forum euroméditerranéen sur la concurrence

En décembre 2011, une réunion tenue à Vienne en marge de la réunion sur l'application du droit de la concurrence dans les pays méditerranéens, organisée par l'Autorité autrichienne de la concurrence en coopération avec la CNUCED et l'OCDE, a évoqué une collaboration entre pays voisins du Nord et du Moyen-Orient en matière de concurrence. L'idée a été ensuite présentée lors d'une réunion organisée en marge de la douzième session du Groupe intergouvernemental d'experts à Genève en juillet 2012, où la structure que l'initiative de coopération pourrait adopter a été largement débattue. Les débats ont repris lors d'une réunion tenue à Rabat, les 15 et 16 novembre 2012. La réunion a consisté en trois tables rondes sur les besoins des autorités de la concurrence de la région, les questions d'organisation concernant l'initiative de coopération et le programme de travail pour les deux prochaines années. Le premier Forum euroméditerranéen sur la concurrence a été organisé en marge de la treizième session du Groupe intergouvernemental d'experts en juillet 2013 et a porté sur la promotion de la concurrence auprès de certains groupes du secteur privé et du secteur public. Le deuxième forum a eu lieu à Tunis en novembre 2013 et a traité des relations entre les autorités de la concurrence et les autorités réglementaires sectorielles. Les deux prochaines réunions se tiendront en marge de la Conférence du Réseau international de la concurrence (ICN), à Marrakech et à Malte, respectivement, en septembre 2014.

II. Activités de renforcement des capacités proposées par les États membres

Australie

23. Pendant la période 2012-2013, la Commission australienne de la concurrence et de la protection des consommateurs a prêté l'assistance ou participé aux activités ci-après:

- Cambodge: aide à la rédaction de la loi cambodgienne sur la concurrence;

- Deuxième atelier de renforcement des capacités du Groupe d'experts de la concurrence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), organisé à Sydney par l'ASEAN et la zone de libre-échange de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande;
- Participation au programme de formation sur la concurrence de l'OCDE et de la République de Corée;
- Atelier de renforcement des capacités de la zone de libre-échange de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, de l'ASEAN et du Groupe d'experts de la concurrence de l'ASEAN, organisé à Chiang Mai (Thaïlande);
- Réalisation avec Baker and McKenzie d'un cours de formation de quatre jours sur les compétences d'enquête pour l'Autorité vietnamienne de la concurrence à Hanoï;
- Mission d'établissement des faits aux Philippines dans le cadre de l'examen collégial par la CNUCED de la politique de la concurrence de ce pays;
- Détachement de quatre mois auprès de la Commission malaisienne de la concurrence;
- Détachement de deux mois auprès de l'Autorité vietnamienne de la concurrence;
- Détachement de deux mois d'experts vietnamiens dans le cadre du programme «Australia Awards Fellowships» de l'Agence australienne pour le développement international.

Union européenne

24. La Commission européenne a prêté assistance à la Chine et à l'Inde en 2012-2013. Des semaines de la concurrence ont été organisées en mars 2012 à Beijing, en octobre 2012 à Xian, en mars 2013 à Beijing et en octobre 2013 à Kuming; des dialogues Union Européenne-Chine sur la concurrence ont été organisés en juin 2012 à Beijing et en juillet 2013 à Bruxelles. L'Union européenne a aussi organisé un atelier sur les fusions à New Dehli.

Hongrie

25. Activités en 2012:

- Projet de jumelage pour l'Autorité albanaise de la concurrence (2011-2012);
- Gestion du Centre régional pour la concurrence OCDE/Autorité hongroise de la concurrence (GVH) à Budapest (depuis 2005);
- Tenue au GVH d'une semaine de consultations à l'intention des économistes de la Commission publique arménienne pour la protection de la concurrence économique.

26. Activités en 2013:

- Séminaire organisé à l'intention du personnel du GVH par le Centre régional OCDE-GVH pour la concurrence, à Budapest;
- Gestion du Centre régional OCDE-GVH pour la concurrence à Budapest (depuis 2005).

Inde

27. En 2012-2013, l'Inde a indiqué que son autorité de la concurrence avait mené les activités ci-après:

- Conseils à la Commission malaisienne de la concurrence sur les procédures d'application et sur les principes directeurs dans deux domaines d'application fondamentaux;
- Conseils à la Commission singapourienne de la concurrence sur les principes de procédure dans le domaine des fusions;
- Conseils au Bureau philippin de la concurrence sur les procédures et les pratiques d'application dans le domaine des fusions;
- Organisation d'un bref atelier au sujet des règles antitrust et des fusions en collaboration avec la Commission fédérale du commerce des États-Unis, 30 juillet-1^{er} août 2013;
- Séminaire sur la Commission indienne de la concurrence organisé par la Chambre de commerce des États-Unis à Bombay (Inde), 14 février 2013;
- Atelier sur l'application des règles en matière d'ententes, la technologie et les règles antitrust, en collaboration avec l'American Bar Association et l'Association internationale du barreau, 14-15 février 2013;
- Enquête sur une entente, en collaboration avec le Département de la justice des États-Unis, 20 novembre 2013;
- Atelier sur les technologies de pointe et les questions de concurrence, en collaboration avec la Commission fédérale du commerce des États-Unis, 17-19 décembre 2013.

Italie

28. Activités en 2012:

- L'Italie a achevé des projets de jumelage en faveur de la Croatie, de l'Albanie et de l'Algérie, qui ont consisté en des séminaires et des conférences visant à promouvoir une culture de la concurrence;
- L'Autorité italienne de la concurrence a organisé des voyages d'étude à l'intention de fonctionnaires des pays suivants: Chine, Fédération de Russie, Serbie, ex-République yougoslave de Macédoine et Bosnie-Herzégovine.

29. Activités en 2013:

- Formation de spécialistes de la protection des consommateurs et de la concurrence et campagne de sensibilisation financés par le Fonds social européen à Malte; séances de formation pour l'Autorité maltaise de la concurrence et de la protection des consommateurs sur les enquêtes sur les ententes; l'abus de position dominante; le comportement des entreprises sur les marchés oligopolistiques. L'Autorité italienne de la concurrence est le chef de file du projet;
- Visites d'étude, à l'Autorité italienne de la concurrence, de fonctionnaires des organismes de la concurrence de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Bosnie-Herzégovine.

Fédération de Russie

30. Le Service fédéral antimonopole de la Fédération de Russie (FAS) assure des services d'assistance technique et de renforcement des capacités aux nouvelles autorités de la concurrence du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la République de Moldova et de la Mongolie dans le cadre du Réseau international de la concurrence (RIC) depuis 2009. Dans le cadre de ce programme, une assistance technique a été dispensée sous forme de conférences téléphoniques, de réunions d'experts du FAS avec des représentants des autorités de la concurrence et de formulation de recommandations.

31. En 2012, le FAS a fondé le Centre de ressources et de formation à Kazan, qui est utilisé pour apporter aux États membres de la Communauté des États indépendants une formation professionnelle et supérieure dans le domaine de la réglementation antimonopole et de la politique de la concurrence. Le Centre accueille des ateliers éducatifs et d'autres manifestations sur les principaux sujets liés au droit de la concurrence et à son application.

32. Le FAS a aussi fourni des experts et une aide méthodologique à l'Autorité arménienne de la concurrence pour l'établissement de documents sur l'accèsion de l'Arménie à la Communauté économique eurasiennne et à la zone économique commune.

Suisse

33. La Suisse est membre fondatrice du programme COMPAL et, à ce titre, réalise une grande partie de son assistance aux nouvelles autorités de la concurrence par l'intermédiaire de ce programme (voir I.B.1 pour de plus amples précisions).

Turquie

34. L'Autorité turque de la concurrence a réalisé les activités ci-après:

- Une conférence sur l'évaluation des besoins des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence a été organisée à Istanbul (la Conférence d'Istanbul) en décembre 2013. Y ont assisté plus de 50 représentants de 32 États, dont les États membres de l'OCI et d'États ayant le statut d'observateur, et des représentants du Centre islamique pour le développement du commerce, du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale du Bureau de coordination de l'OCI, de la Banque islamique de développement, du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation des pays islamiques ainsi que des orateurs invités. La Conférence d'Istanbul cherchait à répondre aux besoins des États membres de l'OCI en matière de droit et de politique de la concurrence;
- Un soutien a été apporté pour l'élaboration du rapport de l'examen collégial du Pakistan.

Commission fédérale du commerce des États-Unis²

35. La Commission fédérale du commerce et la Division antitrust du Département de la justice des États-Unis offrent une assistance technique sur les questions de concurrence aux pays qui passent à l'économie de marché et adoptent un nouveau régime de concurrence

² R. Tritell et E. Kraus, 2013, The Federal Trade Commission's International Antitrust Program, FTC, p. 9 et 10.

(la Commission fédérale réalise aussi un programme d'assistance sur la protection des consommateurs). Le programme a débuté en Europe centrale et orientale au début des années 1990 et s'est développé dans d'autres pays du monde. La Commission fédérale a aussi poursuivi au cours de l'année écoulée son programme robuste d'assistance technique sur la concurrence internationale et la protection des consommateurs, réalisant 38 missions dans 19 pays, dont l'Afrique du Sud, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, la Fédération de Russie, l'Inde et le Maroc. Financé à l'origine par l'Agence des États-Unis pour le développement international, le programme l'est à présent par la Commission fédérale et plusieurs autres organismes, dont l'Agence pour le développement international.

36. Bon nombre des programmes les plus efficaces de la Commission fédérale comportent souvent le détachement de conseillers résidents auprès de nouveaux organismes de la concurrence pendant plusieurs mois. Cela permet à ces spécialistes d'assurer une formation continue dans le contexte des affaires en cours de l'organisme bénéficiaire. Le conseiller aide à développer les compétences d'enquête et d'analyse du personnel de l'organisme auquel il présente les moyens existants d'améliorer l'efficacité avec laquelle l'organisme peut demander des recours et évaluer les voies de recours compte tenu de la législation, des pratiques et de la situation économique du pays. Le programme des conseillers résidents est particulièrement efficace en ce qu'il permet aux conseillers de travailler avec une bonne partie du personnel de l'organisme bénéficiaire. La Commission fédérale a envoyé récemment des conseillers résidents en Afrique du Sud, en Colombie et au Viet Nam. Elle réalise également des programmes de courte durée où des juristes et des économistes spécialisés dans les questions antitrust expérimentés animent des formations sur les compétences d'enquête en se servant de cas pratiques pour simuler des enquêtes faisant intervenir des problèmes souvent rencontrés par les nouveaux organismes.

37. La loi sur le programme SAFE Web des États-Unis adoptée en 2006 et renouvelée il y a peu jusqu'à 2020 permet à la Commission fédérale d'accueillir des fonctionnaires d'organismes étrangers de la concurrence et de la protection des consommateurs et, sous certaines conditions, de leur donner accès à des documents non publiés, leur permettant d'acquérir une expérience utile en travaillant avec les équipes professionnelles de la Commission. En application de cette loi, le Bureau des affaires internationales a créé un programme de bourses et de stages dans le cadre duquel des fonctionnaires étrangers passent jusqu'à six mois à la Commission pour se familiariser avec les méthodes de travail de son personnel juridique et économique. De retour dans leur organisme d'origine, les bénéficiaires peuvent appliquer ce qu'ils ont appris dans leur travail, partager leurs connaissances avec leurs collègues et aider à améliorer la coopération internationale grâce aux relations qu'ils ont développées. La Commission fédérale a accueilli 59 juristes, économistes et enquêteurs de 28 pays et prévoit de poursuivre le développement de ce programme. Ses juristes et ses économistes ont aussi travaillé au sein d'organismes de la concurrence du Canada, de l'Union européenne, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans le cadre d'un programme d'échange.

III. Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique notifiées par les pays bénéficiaires

Bosnie-Herzégovine

38. L'Agence de la concurrence de la Bosnie-Herzégovine a indiqué que son personnel avait assisté à des séminaires organisés par le Centre régional pour la concurrence, le programme de la Commission européenne pour l'assistance technique et l'échange d'informations, le Forum de la concurrence de Sofia, le RIC et l'OCDE.

Colombie

39. Activités en 2012:

- «Les enjeux de la protection de la concurrence: perspectives à vingt ans du décret n° 2153 de 1992»: Cette réunion organisée avec l'appui de l'Union européenne s'est déroulée en août. Des juristes, des universitaires et des représentants d'autorités internationales y ont participé, et des sujets comme les objectifs de la législation antitrust et son incidence sur les associations ont été débattus;
- Atelier du RIC sur les fusions «Le rôle des éléments de preuve économique dans l'analyse des fusions: bilan de l'expérience acquise et orientations futures». Cet atelier s'est déroulé en novembre; les thèmes ci-après ont été abordés: comment l'économie peut être utilisée pour comprendre certains problèmes du marché, comment l'économie peut aider à constituer des éléments de preuve fiables, et comment recueillir efficacement les données économiques. L'atelier était organisé sous les auspices du RIC;
- Atelier-séminaire I – Le rôle de l'autorité judiciaire dans l'application du droit de la concurrence. Cette manifestation organisée en décembre s'adressait au personnel des autorités judiciaires et administratives. Les travaux ont été consacrés à un aperçu général des aspects techniques et procéduraux de l'application du droit de la concurrence. L'atelier était parrainé par le programme COMPAL et la CNUCED (voir la section consacrée au programme COMPAL);
- En 2012, le processus d'adhésion à l'OCDE a été renforcé. La Direction générale de l'industrie et du commerce (SIC) a engagé un projet d'«examen collégial» au cours duquel ses politiques – notamment celles concernant la concurrence – seront évaluées par les autres membres de la communauté internationale.

40. Activités en 2013:

- Atelier de formation sur les soumissions concertées dans les marchés publics: cet atelier s'est tenu en février et avait pour objectif de montrer aux participants en quoi consistent les pratiques de soumission concertée et pourquoi elles sont illégales. Des exercices ont été faits pour leur apprendre comment détecter les soumissions concertées dans les processus de marchés publics d'après certains signes. La manifestation a été organisée par le SIC en partenariat avec l'OCDE;
- Proposition d'améliorations: dans de prochaines versions de ce séminaire-atelier, l'objectif sera d'offrir des programmes comportant des sujets intéressants et stimulants à débattre. La notoriété des intervenants sera aussi un élément déterminant. La SIC planifie des contenus depuis le début de 2014 afin de répondre à ces besoins;
- En octobre 2013, les résultats de l'examen collégial ont été présentés au Comité de la concurrence de l'OCDE à Paris. La SIC attend actuellement les recommandations faisant suite à ce document et à l'exposé présenté.

Malaisie

41. La Malaisie a indiqué avoir reçu au cours des deux dernières années une assistance technique de la Commission des pratiques commerciales loyales (Japon), de la Commission européenne, de l'Australie et de l'OCDE. Un fonctionnaire de la Commission malaisienne de la concurrence a été détaché auprès de la Commission australienne de la concurrence et

de la protection des consommateurs (août-novembre 2013). En outre, un spécialiste de la réglementation sur la concurrence de la Commission australienne a été détaché à la Commission malaisienne de septembre à décembre 2013.

Pakistan

42. Le Pakistan a prêté son concours aux activités ci-après:

- L'examen collégial de la CNUCED consacré au droit et à la politique de la concurrence du Pakistan a été publié; un programme de renforcement des capacités sur trois ans dont le lancement est prévu en 2014 y est notamment formulé.

Pérou

43. Activités en 2012:

- Aide au Groupe de travail du Congrès de la République du Pérou, chargé de formuler un projet de loi sur le contrôle des concentrations et fusions (Lima, 7 mars);
- Forum sur le contrôle des concentrations et fusions (Lima, 5 mars);
- Débat sur les concentrations et fusions (Lima, 6 mars);
- Deuxième réunion du Groupe de travail du Système économique latino-américain et de la CNUCED sur le commerce et la concurrence (Lima, 18-19 juin);
- Troisième conférence annuelle COMPAL II (Lima, 20-22 juin);
- Cours à l'intention des chefs de bureau régional sur la politique de la concurrence (Lima, 14 décembre);
- Cours de formation sur la politique de la concurrence à l'intention des fonctionnaires de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) (Lima, 14 décembre);
- Atelier sur les ententes collusoires et l'abus de position dominante à l'intention des fonctionnaires de l'INDECOPI (Lima, 14 décembre);
- Séminaire-atelier sur le rôle des autorités judiciaires dans l'application du droit de la concurrence (Lima, 12-14 décembre).

44. Activités en 2013:

- Atelier sur les mécanismes d'enquête sur les ententes – atelier sur le renforcement des capacités macrorégionales à l'intention des bureaux régionaux (INDECOPI, Chiclayo, Pérou), 18-19 février);
- Atelier sur les mécanismes d'enquête sur les ententes – atelier sur le renforcement des capacités macrorégionales à l'intention des bureaux régionaux (INDECOPI, Arequipa, Pérou), 20-21 février);
- Atelier sur les questions de concurrence (Lima, 14 juin);
- Deuxième séminaire-atelier sur le rôle des autorités judiciaires dans l'application du droit de la concurrence (Lima, 13-14 juin);
- Troisième séminaire-atelier sur le rôle des autorités judiciaires dans l'application du droit de la concurrence (Lima, 9-10 décembre).

Philippines

45. L'ordonnance n° 45 (2011) a désigné le Bureau de la concurrence du Ministère de la justice pour exercer le rôle d'autorité philippine chargée de la concurrence. L'Autorité coprésidé désormais le groupe de travail du Bureau de la concurrence sur la sensibilisation et le partenariat.

46. En 2012, les experts de l'Autorité philippine de la concurrence ont reçu un cours d'initiation sur le droit de la concurrence, le traitement des affaires et les techniques d'investigation et une formation supérieure sur le droit et la politique de la concurrence. En 2013, le cadre institutionnel et juridique philippin pour la concurrence a été mis en place. L'Autorité s'est aussi à un programme de promotion du respect de la loi et à des activités de sensibilisation. Les Philippines ont aussi accepté de présenter un examen de leur politique de la concurrence à la quatorzième session du Groupe intergouvernemental d'experts de la CNUCED, qui aura lieu à Genève du 7 au 11 juillet 2014.

République de Moldova

47. Le Conseil de la concurrence de la République de Moldova a bénéficié d'une assistance technique principalement de la part d'organismes internationaux – l'Union européenne et la Banque mondiale, ainsi que du Conseil interétatique pour la politique antimonopole, du Centre régional pour la concurrence de Budapest et d'autres autorités de la concurrence telles que le FAS (Fédération de Russie) et le Conseil roumain de la concurrence.

48. Pour 2014, dans le cadre du programme de la Banque mondiale sur les politiques de développement, le Conseil de la concurrence de la République de Moldova engagera la mise en œuvre d'un mécanisme électronique pour la notification de l'aide publique. Ce mécanisme constituera une nouveauté parmi les pays de la Communauté d'États indépendants et de l'Union européenne. Il permettra à chaque prestataire d'aide publique d'aviser le Conseil de la concurrence par voie électronique.

49. Activités en 2012:

- Adoption et publication de la loi n° 183 du 11 juillet 2012 sur la concurrence et de la loi n° 139 du 15 juin 2012 sur l'aide publique;
- Le projet de jumelage a été très important pour améliorer la législation de la République de Moldova dans le domaine de la concurrence. Grâce à ce projet, les meilleures pratiques européennes et mondiales ont été incorporées dans les deux lois susmentionnées.

50. Activités en 2013:

- Révision des textes d'application sur les aides publiques sectorielles, en particulier de celui sur les aéroports, en consultation avec un expert de la Banque mondiale. Cette coopération a été très efficace;
- Des experts du Conseil roumain de la concurrence ont animé plusieurs ateliers sur la concurrence et l'aide publique à l'intention des fonctionnaires du Conseil de la concurrence de la République de Moldova;
- En 2012 et en 2013, le Conseil de la concurrence a coopéré avec le FAS. Des fonctionnaires ont effectué plusieurs voyages d'études au Centre de formation du FAS et des experts de la Fédération de Russie ont animé des séminaires et des ateliers en République de Moldova.

Seychelles

51. Des fonctionnaires seychellois de la concurrence ont assisté aux ateliers du Marché commun de l'Afrique orientale et australe en mars 2012. La CNUCED a réalisé une mission d'établissement des faits aux Seychelles en prévision de l'examen collégial de la politique de la concurrence. Le rapport préliminaire a été présenté aux parties prenantes en mars 2013 pour observations.

IV. Assistance proposée par d'autres organisations internationales

A. Activités de renforcement des capacités de l'Organisation de coopération et de développement économiques

52. Les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique de l'OCDE en 2012 et 2013 n'ont pas été communiquées à la CNUCED. Des précisions sur ces activités peuvent être obtenues sur le site Web de l'organisation³.

B. Activités de renforcement des capacités du Réseau international de la concurrence

53. Les activités d'assistance technique du RIC pour 2012-2013 n'ont pas été communiquées à la CNUCED. Elles sont indiquées sur le site Web du Réseau⁴.

V. Impact des activités de renforcement des capacités

54. Dans une étude réalisée par le secrétariat de la CNUCED pour la onzième session du Groupe intergouvernemental d'experts, il était indiqué que l'évaluation de l'impact des activités de renforcement des capacités constitue une tâche difficile et complexe⁵. Cette tâche nécessite des renseignements et des données qui peuvent être difficiles à obtenir. On trouvera néanmoins ci-après certains éléments d'informations sur cette question qui ont été communiqués par voie de questionnaire par certains États membres. On trouvera aussi des renseignements sur les leçons de l'expérience de ces États membres.

A. Renseignements émanant des États membres

55. L'Autorité italienne de la concurrence a indiqué que son projet de jumelage avec l'Agence croate de la concurrence avait été particulièrement fructueux. Le programme d'assistance technique avait atteint ses objectifs: améliorer l'aptitude du personnel de l'Autorité croate de la concurrence à traiter les affaires antitrust et renforcer sa pratique et sa connaissance des méthodes d'application du droit de la concurrence, en prévision de l'admission imminente de la Croatie dans l'Union européenne. Par ailleurs, le projet de formation mené actuellement à Malte permet des échanges de renseignements entre les deux organismes de la concurrence qui devraient leur permettre de mieux délimiter et traiter

³ Voir <http://www.oecd.org/competition/> (date de consultation: 24 avril 2014).

⁴ Voir <http://www.internationalcompetitionnetworkk.org/> (date d'accès: 22 avril 2014).

⁵ Voir CNUCED (2011), «Effectiveness of capacity-building and technical assistance extended to young competition agencies», note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/C/CLP/11/Rev.1).

les problèmes et les affaires de concurrence. Les projets en Albanie et en Algérie, qui sont parvenus à promouvoir une culture de la concurrence, et les visites d'études auprès de l'Autorité italienne de la concurrence de plusieurs organismes étrangers ont élargi les perspectives de compréhension mutuelle et de coopération informelle.

56. Le principal enseignement que l'Autorité italienne de la concurrence retire de ses activités d'assistance technique est qu'un programme efficace suppose une collaboration souple et active entre le bénéficiaire et le prestataire, ainsi qu'une compréhension claire des besoins du bénéficiaire et du contexte dans lequel il évolue.

57. L'Union européenne a indiqué que les programmes d'assistance technique sont un moyen utile d'aider les pays bénéficiaires à étoffer leur régime de concurrence. Pour que ces programmes aient le plus possible d'effets bénéfiques, il est important de les mener selon la demande, c'est-à-dire en répondant aux besoins réels indiqués par le pays bénéficiaire.

58. L'Autorité péruvienne de la concurrence a indiqué que l'assistance technique assurée par le programme COMPAL contribue à renforcer les capacités techniques de l'INDECOPI sur les questions de concurrence et de protection des consommateurs. Elle permet aussi des échanges de données d'expérience entre les institutions analogues des membres du programme.

B. Leçons tirées de l'expérience

59. Dans les pays en développement et les pays en transition, la plupart des organismes de concurrence en sont au stade initial de l'application de leur cadre juridique et ont beaucoup d'autres obstacles à surmonter pour créer des bases solides qui leur permettent de remplir efficacement leurs obligations juridiques⁶. Certaines de ces difficultés sont liées au fonctionnement de l'organisme de concurrence. D'autres tiennent au contexte dans lequel il fonctionne.

60. En ce qui concerne le fonctionnement de l'organisme de concurrence, il a été indiqué que transplanter un droit de la concurrence de type occidental dans un pays en développement peut constituer une entreprise risquée⁷. De fait, les difficultés auxquelles se heurtent ces pays n'existent pas dans ceux qui ont une longue expérience des politiques de la concurrence: le peu de ressources disponibles pour les nouveaux organismes de concurrence, les compétences locales limitées sur les questions de droit et de politique de la concurrence, une culture de la concurrence insuffisante, les compétences et les ressources limitées des systèmes judiciaires ainsi que l'accès limité à l'information économique.

61. Le programme mondial COMPAL s'inspire largement des enseignements des phases I et II du programme qui ont été recensés par l'équipe de projet et l'évaluation indépendante de 2012, à savoir:

- Les perspectives pour un grand programme mondial thématique sur la concurrence et la protection des consommateurs: les phases précédentes de COMPAL ont montré qu'un grand programme à long terme permettait un niveau d'aide et une continuité dans l'aide qui avaient produit des changements considérables dans toute

⁶ Cette question est étudiée en détail dans la note du secrétariat de la CNUCED intitulée «Fondements de l'efficacité des organismes chargés de la concurrence», CNUCED (2011) (TD/B/C.I/CLP/8).

⁷ W. Kavacic, 1997, Getting started: Creating new competition policy institutions in transition economies, *Brooklyn Journal Of international Law*, 23:403–452; cité dans OCDE (2009), «Challenges faced by young competition authorities», note du secrétariat de l'OCDE, Forum mondial sur la concurrence, 19 et 20 février 2009.

l'Amérique latine. Il existait donc des possibilités importantes de reproduire et de transposer cette approche dans d'autres régions;

- L'importance des responsables régionaux: Les organismes de la concurrence de la Colombie et du Pérou jouaient un rôle clef en aidant et en formant le personnel des pays dont les institutions étaient plus faibles et en créant une dynamique pour les activités du COMPAL dans la région. Cela a influencé le choix de pays partenaires pour la version mondiale du programme;
 - La nécessité pour la CNUCED de renforcer ses capacités techniques: Pour mieux répondre aux besoins les organismes plus avancés de concurrence et de protection des consommateurs, le programme sur les politiques de la concurrence et la protection des consommateurs de la CNUCED recrute actuellement du personnel confirmé au siège, et va nommer des conseillers résidents hautement qualifiés sur le terrain;
 - L'importance de partenaires ayant des connaissances techniques: Lors des phases précédentes du COMPAL, certains partenaires du projet (coordonnateurs nationaux) étaient membres du service des relations internationales de l'organisme de concurrence, sans avoir nécessairement une connaissance approfondie des activités techniques de celui-ci. Cela a limité leur aptitude à contribuer constructivement aux activités du programme. Dans le cadre du COMPAL mondial, la CNUCED recherchera des partenaires ayant une compréhension approfondie des questions de concurrence et de protection des consommateurs qui seront en mesure de contribuer efficacement aux activités du programme.
-